

[Vers le blog](#)

# JustizSkandale

by Heinz  
Faßbender

**La justice berlinoise veut une mère qui se bat pour son enfant - 135 000 € - mais il n'y a pas de créancier qui veut l'argent.**



Une fausse facture de justice de 135 000 €, mais personne dans la magistrature ne sait ce qui se passe et qui est censé être le « riche créancier » !

**Un scandale judiciaire berlinois pour priver une mère du pouvoir de protéger son propre enfant, avec des expertises médicalement établies, contre des abus sexuels, de toute évidence de la part du père de l'enfant. Pire encore, le garçon est dans la maison de son père, qui en a également la garde. Approuvé par les bureaux de protection de la jeunesse de Berlin, les parquets de la République de « dissimulation » et le tribunal de la famille « Ignoramus ».**



AUTEUR : [Heinz Fassbender](#)  
29 mars 2024  
Temps de lecture : 13 min.

[Vers le blog](#)

# JustizSkandale

by Heinz  
Faßbender

## Qui est le créancier ?

Titre : DR11 1214/16

Reçu le 29.08.2016 ; Achevé le 10.04.2017 ; Fait; VAK aux tiers créanciers 10.04.2017

Créancier : Bureau de recouvrement des frais de justice, Altstädter Ring 7, 13597 Berlin

Az. 116200593009

Débiteur ■■■■■■■■

Né le ■■■■

Né en ■■■■■■

Pays de naissance : Allemagne

Nom de jeune fille ■■■■

Total Ford. A ce jour, 137.684,77 euros.

Montant approximatif des créances 109.125,89 EUR, frais

98,53 EUR, intérêts 28.962,74 EUR, paiement 0,00 EUR

Les créances impayées s'élèvent à 109.125,89 EUR + frais

98,53 EUR + intérêts 28.460,35 EUR

Procédure VH

Maintenant, il est important d'analyser le contexte administratif, dont les structures bureaucratiques et politiques ne sont à l'abri de leurs propres abus que tant qu'une constitution démocratique stable se dresse entre un gouvernement et une administration tout aussi stables d'une part et l'abîme idéologique ou criminel d'autre part.

Cela n'est nullement établi en l'espèce. Ceux qui sont divisés par la violence sont unis dans l'harmonie dans l'infamie – cela peut être déterminé ici dans ce cas. C'est même ce que nous rapportent ceux qui connaissent bien l'affaire, qui décrivent ce nombre comme « l'axe de la justice et des autorités – le mal ».

Ils ne voulaient pas découvrir ou même enquêter sur quoi que ce soit – et la plupart du temps sans aucune justification. Le parquet de Berlin, les « ô combien formidables » de la protection de la jeunesse et encore mieux les tribunaux de la famille indépendants se sont clairement rendus complices d'abus sexuels et d'une mise en danger considérable du bien-être de l'enfant, rapportent tous ceux qui se sont occupés de cette affaire impossible. Ils se sont développés en une organisation criminelle et ignorante pour un agresseur d'enfants et ont non seulement fermé les yeux, mais tous les orifices du corps et leurs synapses morales encore très petites, dans leur masse cérébrale mentale déjà petite, se plaignent le mot klar, un observateur silencieux de ce « nombre d'horreur ».

[Vers le blog](#)

# JustizSkandale

by Heinz  
Faßbender

Même lorsqu'une organisation de défense des droits humains a pris des mesures et que les abus ont été clairement signalés au parquet, les autorités n'ont rien fait – et se sont contentées de les ignorer de manière malveillante et irresponsable. Voici la lettre :

IAoHRD • Marc Fridrich • Herrenweg 6a • 55442 Daxweiler

Ministère public de Berlin  
Turmstraße 91  
10559 Berlin

## Violation des droits de l'homme dans le cadre d'une procédure en cours devant le parquet de Berlin

Mesdames et Messieurs,

Grâce à la conférence internationale « L'enlèvement d'enfants comme arme de destruction familiale » de la Mission des victimes le 28 mai 2016 au Grand Hôtel de Vienne, nous avons pris connaissance du cas de Mme Jaqueline Sahr, qui a été traité sous les numéros de dossier suivants :

**Staatsanwaltschaft Berlin** : 284Js 54/16 – 284Js 1754/14 – 284Js 792/15 – 284Js 1780/16

**Tribunal d'instance de Tempelhof / Kreuzberg** : 120 F 4220/16

La procédure pendante devant le parquet de Berlin a conduit à la violation des **articles 2, 3, 4, 19, 34 et 37 de la Convention des Nations unies relative aux droits de l'enfant**. Sur la base des faits de l'affaire et des développements actuels, on peut supposer que ces violations de la loi seront acceptées par le parquet de Berlin.

L'abus sexuel a été prouvé par des rapports médicaux ainsi que par la collecte de preuves par la LKA. Nous vous demandons de plus amples informations sur les motifs qui vous ont conduit à vous abstenir de poursuivre l'auteur présumé. En cas d'absence de réponse à cette demande, la question sera soumise à l'Organisation des Nations Unies pour examen sans autre communication.

**Et que dit le parquet de Berlin ?** Une étrange escrime en miroir, parfois même grotesque. Quiconque s'exprime ici ne veut que se démarquer de manière négative. Il veut affirmer et faire valoir sa valeur, son importance et celle de son autorité pour l'État ignorant avec ses propres idées et idées – et pourtant, en même temps, le ministère public tient à distance avec des mots de quoi il parle et à quoi il participe. L'irresponsabilité et l'ignorance comme l'arrogance vécue du pouvoir.



Au lieu de  
Je suis  
non  
responsable!

1. Note : Référence à la lettre < de l'IAoHRD » datée du 28.10.2016 >, déposée ici le 04.05.2017. L'organisation, qui serait basée à Malte, n'est pas connue. Il n'y a pas de droit à l'information. La lettre est restée sans réponse. Elle doit être portée à la connaissance de l'administration en raison de conséquences juridiques imprévisibles. La procédure a été abandonnée et une plainte du parquet de Berlin n'a pas été suivie d'effet
2. AL-V 284 z.K.
3. Le JO de < point 1 > envoyé à la Division 213 pour information
4. Ranger à nouveau

Lenz Staatsanwalt 05. À partir de 2017

[Vers le blog](#)

# JustizSkandale

by Heinz  
Faßbender

Peut-être qu'en 2016, il n'y avait pas d'Internet au parquet de Berlin. Il s'agit d'un territoire inexploré – et les montagnes de dossiers sont poussées dans les longs couloirs des autorités. Des couloirs où règne la froideur humaine des porteurs de robes noires et où les diables juristes allemands d'origine se frottent les mains et balbutient encore et encore – « ce qui était juste hier ne peut pas être faux aujourd'hui ». Quiconque considère qu'un système étatique moderne et son administration en tant qu'autorité de régulation et d'équilibre sont une avancée civilisationnelle doivent noter que le parquet de Berlin, en termes bien placés, « de me lécher sur le A », prouve également une rechute d'un État dans la barbarie humaine. Voici le lien de cette organisation, qui n'a pas été retrouvée par le parquet, avec les mots l'organisation n'existe pas :

Le moyen par lequel le ministère public sécurise ses décisions incompréhensibles constitue un abus de pouvoir d'un genre tout à fait particulier. L'avocat de la mère ne reçoit pas les dossiers parce qu'il n'y aurait pas d'intérêt légitime. Le langage lui-même devient un outil de meurtre. Elle sert à la fois à abstraire et à déguiser le projet réel, de sorte que le ne-qui-veut-avoir-connu

Je n'en sais rien, je suis sûr que le procureur le dira plus tard. Après tout, j'ai agi conformément à la loi. C'est à juste titre que nous avons retiré la « garde » de la mère. Nous devons protéger son propre enfant d'elle, la mère.

« Je ne sais rien » – combien de fois cette réponse a-t-elle été donnée après 1945. [Combien de fois la « protection des données » a-t-elle été utilisée à mauvais escient pour protéger les auteurs ?](#)

Les nombreux petits rouages du système ont permis – des fonctionnaires administratifs aux policiers en passant par les employés des bureaux de protection de la jeunesse – de participer à la déportation d'enfants entre de « mauvaises mains », tout en soulageant leur conscience parce qu'ils ne voulaient rien savoir à ce sujet. La commande, c'est la

commande ! C'était l'autorité. Mais ils ne peuvent en être tenus responsables. L'État de droit est devenu le diable contre l'humanité et les droits de l'homme. Qui a formé de tels avocats en premier lieu ? Et c'est peut-être pour cela qu'il y a cet ordre de Frédéric Ier (Prusse)



sur le vide professionnel pour les coquins qui se disent aujourd'hui avocats. Uniquement sur les frais et les frais.

Tout d'abord, nous ordonnons et ordonnons par la présente que les avocats portent des manteaux de laine noire, qui descendent au-dessous du genou, conformément à notre ordonnance, afin que les coquins puissent être reconnus de loin.

Frédéric-Guillaume Ier

[Vers le blog](#)

# JustizSkandale

by Heinz  
Faßbender

## **.Arnaquant les « honoraires » pour l'injustice, le système judiciaire n'est pas dégoûté.**

Ils arrachent ce qu'il a encore à offrir, même si vous n'avez plus rien. Les frais pour la mère se chiffrent en milliers. Les tribunaux de la famille participent également à l'augmentation des frais. La demande légale d'éclaircissements sera coûteuse. Mais c'est la loi allemande, n'est-ce pas ? Et pour ce droit, voire son devoir, de soigner et de protéger l'enfant, elle est vraiment exemptée de justice en tant qu'infirmière. Les saisies-arrêts jusqu'à la date ne sont plus possibles. Pas de chauffage, plus de douches chaudes possibles – trop cher. Le père ne renonce pas non plus à la pension alimentaire, malgré les soupçons de maltraitance. Même les coquins (avocats) sont vraiment en bonne santé. Garder tout en circulation pour rien et encore rien – mais le rouble roule. Nouvelle application – de l'argent frais n'est plus abordable. Même s'il n'y a aucun créancier dans l'affaire avec les 135 000 €, la justice saisit. Et un mandat d'arrêt a été signé contre la mère par un tribunal. Rien de tout cela ne peut être vrai.

Pourquoi la mère devrait-elle payer 135 000 €, avons-nous demandé ici. La justice berlinoise a-t-elle couvert pendant des années des abus sexuels avérés avec tous les « moyens constitutionnels » ?



Maman au travail au Centre Médical Universitaire de la Charité. Applaudi pendant la période Corona, puis submergé de demandes de paiement.



[Vers le blog](#)

# JustizSkandale

by Heinz  
Faßbender

Maintenant, je veux obtenir une carte de presse – pour que les gens puissent répondre.

**Envoyé :** mardi 26 mars 2024 à 17 :03

**De :** [Dezernat7@kg.berlin.de](mailto:Dezernat7@kg.berlin.de)

**À :** [tv-journalistenbuero@email.de](mailto:tv-journalistenbuero@email.de)

**Objet :** Votre demande à l'AG Spandau du 21.03.2024

Cher Mor. Fassbender,

Votre demande du 21.03.2024 m'a été transmise par le tribunal de district de Spandau. Cependant, comme je ne suis autorisé qu'à fournir des informations à la presse, je vous demande de m'envoyer d'abord votre carte de presse.

Cordialement

Paula Riester

Juge au tribunal d'instance

Porte-parole des tribunaux civils de Berlin

Courriel : [dezernat7@kg.berlin.de](mailto:dezernat7@kg.berlin.de)

## Notre réponse :

**De :** [tv-journalistenbuero@email.de](mailto:tv-journalistenbuero@email.de) <[tv-journalistenbuero@email.de](mailto:tv-journalistenbuero@email.de)>

**Envoyé :** mardi 26 mars 2024 18 :16

**À :** KG Relations Presse et Publiques <[Dezernat7@kg.berlin.de](mailto:Dezernat7@kg.berlin.de)>

**Objet :** Aw : Votre demande à l'AG Spandau du 21.03.2024

Bonjour, vous trouverez ci-joint la carte de presse en annexe.

Vous recevrez également deux versions préliminaires :

[La justice berlinoise a-t-elle couvert pendant des années des abus sexuels avérés avec tous les « moyens constitutionnels » ?](#)

[Suite : La grande dissimulation de la justice et des autorités berlinoises. Un garçon est victime d'abus sexuels.](#)

Accueil amical

Heinz Fassbender

.

.



**Paula Riester (à droite) lors de ses adieux avec la présidente du BVV Kristine Jaath (Alliance 90/Verts). Aujourd'hui, elle est porte-parole pour les tribunaux civils de Berlin. L'indépendance de la justice est ainsi garantie.**

[Vers le blog](#)

# JustizSkandale

by Heinz  
Faßbender

**Envoyé :** mercredi 27 mars 2024 à 14 :59

**De :** [Dezernat7@kg.berlin.de](mailto:Dezernat7@kg.berlin.de)

**À :** [tv-journalistenbuero@email.de](mailto:tv-journalistenbuero@email.de)

**Objet :** AW : Votre demande à l'AG Spandau en date du 21.03.2024

Cher Mor. Fassbender,

Merci beaucoup de nous avoir envoyé votre carte de presse.

Toutefois, pour des raisons de protection des données, je ne peux pas fournir d'autres informations sur votre demande. Sans le consentement de la personne concernée, je ne peux pas vous dire si une procédure de dépens la concernant est en cours et, dans l'affirmative, avec quel contenu. Toutefois, la personne peut s'adresser elle-même à la justice si elle a des questions.

Cordialement

Paula Riester

**Nous voulons le savoir ! Notre réponse :**

**De :** [tv-journalistenbuero@email.de](mailto:tv-journalistenbuero@email.de) <[tv-journalistenbuero@email.de](mailto:tv-journalistenbuero@email.de)>

**Envoyé :** jeudi 28 mars 2024 09 :02

**À :** KG Relations Presse et Publiques <[Dezernat7@kg.berlin.de](mailto:Dezernat7@kg.berlin.de)>

**Objet :** Aw : AW : Votre demande à l'AG Spandau en date du 21.03.2024

**Priorité :** Élevée

Bonjour

Je laisse en pièce jointe une procuration pour communiquer les informations qui me sont demandées à la suite d'une demande de presse.

En outre, je tiens à souligner qu'avant de demander ma carte de presse, qui fait également partie de mon droit à l'autodétermination en vertu de la loi sur la protection des données, vous auriez pu m'informer que j'avais besoin d'une procuration pour divulguer des données qui font partie du droit à l'autodétermination informationnelle. Je trouve cela très étrange.



Paula Riester (née le 19 avril 1984 à Berlin) est une avocate et femme politique allemande. De mai 2008 à janvier 2016, elle a été porte-parole de la Jeunesse verte et a siégé au conseil de district de Friedrichshain-Kreuzberg pour l'Alliance 90/Les Verts. Riester est juge depuis 2016.

D'autres pièces jointes jointes à cet e-mail montrent que le débiteur présumé avait demandé à plusieurs reprises à quelles dettes s'élevaient les 135 000 €.

D'ailleurs, votre autorité n'a pas répondu à ces questions.

Les effets de la quasi-mesquinerie et de la jouissance civilisée des autorités, de la justice et de la politique contre les personnes concernées et la société en principe seront interprétés par les générations suivantes comme une sorte de « nouvelle méthode fasciste » dans le sens de la solution finale de « notre démocratie ». Aujourd'hui, une petite « conférence de Wannsee » a lieu dans chaque différend entre les autorités et ceux qui sont persécutés par les autorités. Mettre les gens dans le hachoir à viande sans sentiment de culpabilité, c'est ce que m'a dit

[Vers le blog](#)

# JustizSkandale

by Heinz  
Faßbender

un historien qui a traité de la question des protocoles de solution finale de la Conférence de Wannsee.

En tant qu'ancien politicien, vous comprendrez certainement cette référence historique par rapport à l'époque actuelle.

Je voudrais donc poser une question complémentaire :

Saviez-vous que le débiteur présumé avait demandé à plusieurs reprises par écrit quelles étaient les dettes, avant que vous ne disiez ici que le « débiteur » pouvait également se présenter lui-même au tribunal local pour s'enquérir de l'état des choses ?

J'attends maintenant une réponse rapide à mes questions et des informations suffisantes sur le montant de la dette concernée et sur l'existence d'un titre juridiquement contraignant ou sur la poursuite d'une procédure judiciaire concernant la créance de 135 000 €. Tout doit être sur la table maintenant – pas de si et de mais !

En ce qui concerne le langage vernaculaire, je vous exhorte à ne plus vous moquer de moi ici et à tout divulguer, mais aussi tout. Obligation d'information !

En ces jours de Pâques, on dit qu'une personne nommée Jésus a été clouée sur la croix et qu'elle a souffert et est morte pour nous tous. Je pense, sans vouloir vous offenser, que toutes les autorités devraient se demander si ce ne sont pas les soldats romains qui aujourd'hui clouent le peuple sur la croix et l'abattent.

Joyeuses Pâques, c'est tout ce que je peux dire !

Accueil amical

Heinz FassbenderJournaliste



## L' étonnement

**AW : AW : Votre demande au tribunal de district de Spandau en date du 21.03.2024**



[Vers le blog](#)

# JustizSkandale

by Heinz  
Faßbender

De : Dezernat7@kg.berlin.de Au : tv-journalistenbuero@email.de Date : 28/03/2024 16 :32 :50

Cher Mor. Fassbender,

D'après les documents qu'ils ont envoyés, il s'agirait d'une réclamation du Bureau de recouvrement des frais judiciaires (KEJ). À cet égard, je peux vous informer que la KEJ perçoit les frais de procédure, par exemple les frais de justice, les frais d'experts, mais ne recouvre pas les créances de tiers. En règle générale, les frais de procédure ne s'élèvent toutefois pas à un montant à six chiffres. KEJ ne revendique pas non plus d'intérêt.

Il y a une question de coûts pour les numéros de dossier que vous avez mentionnés, mais ils se situent dans la fourchette inférieure à quatre chiffres. Je ne peux pas vous dire dans quelle mesure il y a d'autres mises en cause à l'encontre de la personne concernée. Je n'ai aucune information à ce sujet.

Cordialement

Paula Riestler

## Et maintenant? Que se passe-t-il?

Des plus années de réclamations de 135 000 € – et personne ne veut l'avoir fait ? Nous n'abandonnerons pas. Cette chose devient de plus en plus chaude.

La mère devrait-elle être assommée avec cette fausse somme pour détruire son esprit combatif.

Les soupçons se confirment.

Toutefois, l'inscription de 135 000 € ne peut avoir été effectuée que par un employé de justice.

Le père de l'enfant, qui aurait abusé de son propre fils, mais que la justice refuse d'enquêter, a également les meilleurs contacts au sein de la justice.

C'est peut-être la seule raison pour laquelle il est compréhensible que la réponse à une question de presse sur des abus non identifiés soit la même.

**Combien de cadavres la justice et les autorités compétentes ont-ils encore dans les sous-sols dans cette affaire ?**



[Vers le blog](#)

# JustizSkandale

by Heinz  
Faßbender



BUREAU DE DISTRICT DE SPANDAU DE BERLIN. Il était temps : le Département de la jeunesse et de la santé est à la recherche de nouveaux collaborateurs pour l'Office de protection de la jeunesse. Spandau compte environ 246 000 habitants. Au bureau du district de Spandau à Berlin, nous façonnons notre quartier pour une meilleure qualité de vie. Environ 2 000 caractères dans plus de 40 groupes professionnels. Des gens qui ont des idées et des visions pour l'avenir. Avec engagement et passion. Avec des talents et des compétences. Des personnalités avec leurs propres histoires et expériences. Diversifié et unique. C'est l'équipe Spandau.

**La réponse de la protection de la jeunesse est carrément scandaleuse.**

**Antw : Enquête urgente de la presse au sujet du refus apparent d'enquêter sur les abus sexuels**

Tiré de : "Jeunesse et santé » <jugendundgesundheit@ba-spandau.berlin.de>

An : tv-journalistenbuero@email.de

Date : 27.03.2024 14 :28 :25

Cher Mor. Fassbender,

Merci beaucoup pour votre demande. Pour ce faire, nous pouvons vous dire ce qui suit :

Dès réception d'un signalement de soupçon de mise en danger d'un enfant, le bureau du district compétent de Berlin ouvre une procédure d'enquête à l'échelle de Berlin dans les plus brefs délais. Celle-ci prévoit au moins un principe des 4 yeux par deux experts chargés de la jurisprudence et, si nécessaire, la participation d'autres experts. L'objectif de la procédure d'examen et, le cas échéant, de la décision d'un concept d'aide et de protection nécessaire est toujours d'assurer le bien-être physique, mental ou émotionnel de l'enfant.

Nous vous demandons de comprendre que les informations sur des cas spécifiques ne peuvent être fournies qu'avec le consentement de tous les tuteurs légaux.

Cordialement

i. A. Simone Engler

Bureau du district de Spandau à Berlin  
Département de la Jeunesse et de la Santé  
Unité des relations avec la presse et le public  
Tél. : 030/90279-2293  
Courriel : [s.engler@ba-spandau.berlin.de](mailto:s.engler@ba-spandau.berlin.de)

[Vers le blog](#)

# JustizSkandale

by Heinz  
Faßbender

## Un violeur d'enfant potentiel qui a la garde de sa victime devrait désormais être autorisé à décider si un journaliste peut recevoir des informations sur son éventuel viol. C'est juste crier !

Et c'est ainsi que le tribunal de la famille de Berlin réagit à l'affaire. Vous pourriez dire : « Oh, je suis tellement génial, j'écris un protocole, j'écris un bon protocole, mon protocole n'est-il pas vraiment génial ? »

La plainte de la mère n'a pas abouti (décision du Sénat du 23.12.2015). Par ordonnance du tribunal d'instance du 19.09.2017, le tribunal d'instance a transféré l'ensemble de l'autorité parentale au père. La plainte a été rejetée par le Sénat. Le parquet a par la suite refusé de rouvrir l'enquête. Par ordonnance du 12.05.2019, le tribunal d'arrondissement a réglementé les contacts surveillés. D'après les conclusions du tribunal de district, il n'y a pas encore eu de changement dans l'attitude de la mère à l'égard du père. L'appel interjeté par la mère contre l'ordonnance du tribunal de district a été rejeté. Aucun contact supervisé n'a eu lieu depuis la fin de l'année 2019.

Extrait de la résolution du Sénat de Berlin (page 3)

Parce que la mère ne change pas d'attitude selon laquelle les diagnostics médicaux indépendants doivent être pris au sérieux, du moins par ces ignorants, « il n'y a plus de contact ». Devrait-elle simplement accepter les mauvais traitements infligés à l'agresseur présumé et être ensuite autorisée à revoir son propre enfant ? Quelle folie. Quel chantage odieux.

[Vers le blog](#)

# JustizSkandale

by Heinz  
Faßbender

Preuve : Diagnostic de base :

**17.07.2014 Mme Dr. M. Günter Pédiatre**

**B009** Infection Virus de l'herpès Lésions génitales

**F69** Troubles de la personnalité et du comportement

**F91,3** Troubles du développement, comportement antisocial ou agressif

**T74,2** Soupçons d'abus sexuels

**21.08.2014 Dr. Psych. Aistrow**

**F93.8** Autres troubles émotionnels de l'enfance – troubles anxieux, y compris : trouble de l'identité. La base de la séparation existante (dissociation) est l'apparition d'une situation qui signifierait une mort certaine pour l'enfant sans adaptation. Exl. : Trouble de l'identité de genre de l'enfant (**F64.2**)

**28.08.2014-14.01.2015 Charité Trauma-Ambulanz Prof. Dr. Lehmkuhl**

**F91,3** Troubles du développement, comportement antisocial ou agressif

**F93.8** Autres troubles émotionnels de l'enfance.

**F98.0 / F98.1** Énurésie non organique et énurésie

**F51,4** Pavor nocturnus – troubles anxieux du sommeil

Soupçon raisonnable d'abus sexuel axe six déficiences graves.

La demande de LaGeso a été déposée le 28.08.2014

## Et qu'en dit l'Office de protection de la jeunesse à propos de ces diagnostics ?

Il reproche à la mère de s'être rendue à l'expertise avec son enfant en tant qu'infirmière. Ces personnes savent-elles encore ce qu'est la mise en danger des enfants ? Avec cette évaluation de l'employé de l'Office de protection de la jeunesse, il est clair qui a mis en danger le bien-être de l'enfant ici.

Déclaration de l'AJ sur la lettre du médecin du 12.04.2015 de l'Ev. Hôpital forestier de Spandau

Une telle procédure d'examen représente une charge considérable pour l'enfant et doit toujours être soigneusement examinée par les responsables . Comme ce n'était pas la première fois que Mme Sahr présentait son fils à un médecin pour un examen de la région rectale, elle devait savoir ce qu'elle faisait subir à son fils.

Qu'est-ce qu'une imposition ici ? Les experts disent aux rédacteurs en chef : sans aucun doute l'Office de protection de la jeunesse ! Nous devons peut-être examiner de plus près ces messieurs « spéciaux » dans le contexte de la présente affaire. Voyons ce qu'il en ressort ! Qui sait?